

Le THD radio : prolongation du guichet

QU'EST-CE QUE LE THD RADIO ?

Le THD (très haut débit) radio désigne un réseau de boucle locale radio établi spécifiquement pour proposer des accès fixes à internet à très haut débit. Les équipements utilisent les mêmes technologies que les réseaux mobiles 4G mais le réseau n'accueille que des clients fixes et utilise une bande de fréquences différente et dédiée. Le réseau est opéré par un opérateur de gros et la commercialisation effectuée par des opérateurs de détail distincts. Le THD radio se distingue ainsi de la 4G fixe déployée par les opérateurs mobiles. Il complète la boîte à outils d'aménagement numérique des territoires, en particulier pour les collectivités disposant déjà d'un réseau de boucle locale radio à haut débit (WiMax, Wi-Fi, etc.).

LE GUICHET THD RADIO PROLONGÉ À SEPTEMBRE 2020

Pour répondre aux besoins de connectivité des territoires, l'Arcep a mis une partie de la bande 3,5 GHz à disposition des acteurs de l'aménagement numérique afin d'y déployer des réseaux THD radio et a ouvert pour eux en 2017 un guichet de demandes de fréquences. Or la bande 3,5 GHz a vocation à être attribuée pour la 5G. Dans l'objectif de rendre cette bande disponible à terme pour des déploiements 5G, tout en préservant les besoins des territoires, l'Arcep a conduit au printemps 2019 auprès de ces derniers un recensement des projets THD radio à court terme. Elle a reçu 16 contributions faisant état de projets dans 20 départements. L'Arcep a donc décidé de maintenir ouvert le guichet, qui devait fermer fin 2019, jusqu'au 15 septembre 2020, pour répondre aux besoins de ces territoires.

Au 31 décembre 2019, l'Autorité avait attribué des fréquences dans 5 départements. D'autres demandes sont en cours d'instruction.

Aujourd'hui,
quelques milliers
d'utilisateurs
du THD radio

QUEL RÔLE POUR LE THD RADIO DANS LA CONNECTIVITÉ DES TERRITOIRES ?

Le THD radio vient en complémentarité des autres technologies pour fournir du très haut débit et utilise des fréquences très demandées pour d'autres usages. C'est pourquoi les conditions d'attribution prévoient l'articulation avec les zones où d'autres projets de réseaux THD, notamment en fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH), sont en cours, qu'ils soient publics ou privés. Le titulaire doit également proposer un accès à 30 Mbit/s à tous les foyers situés dans le périmètre géographique de son autorisation d'ici 2022.

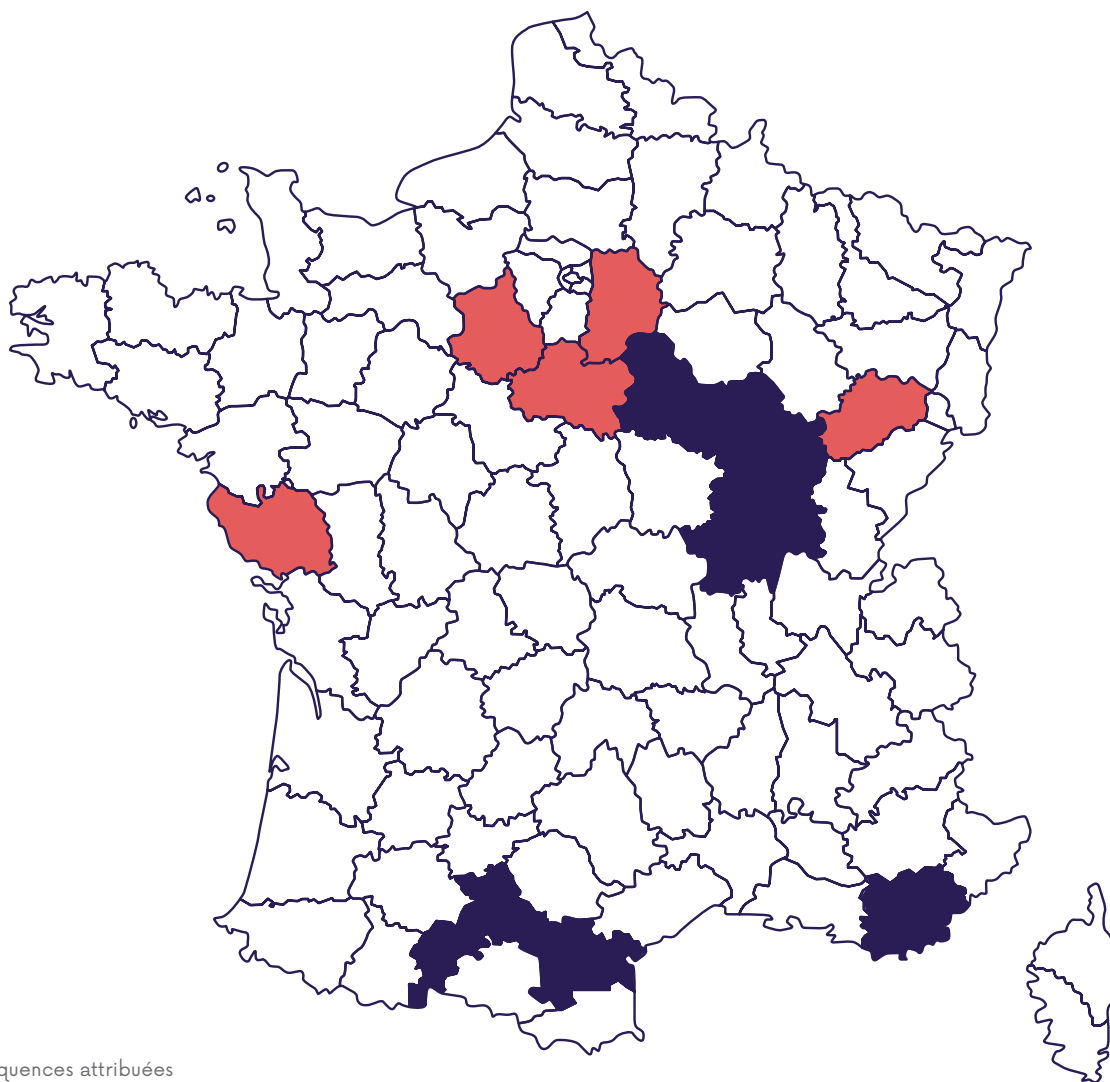
Le THD radio est éligible au dispositif gouvernemental de Cohésion numérique des territoires¹, qui concerne les locaux qui ne disposeront pas d'un bon haut débit filaire d'ici fin 2020 : l'État subventionne à hauteur de 150 € le coût de l'équipement, de l'installation ou de la mise en service pour bénéficier de ces offres. Aujourd'hui, on dénombre plusieurs milliers de clients THD radio sur le territoire.

QUEL AVENIR POUR LES RÉSEAUX THD RADIO ?

Le THD radio reste une solution technologique complémentaire, permettant de remplir les objectifs de connectivité à court terme, dans l'attente de solutions de long terme. Les autorisations de fréquences THD radio arrivent à expiration au plus tard le 26 juillet 2026, et les fréquences feront l'objet d'un nouvel appel à candidatures pour leur attribution pour la 5G. Afin d'accompagner l'extinction des réseaux THD radio tout en maintenant une continuité de service aux utilisateurs, l'Arcep a prévu dans la procédure d'attribution des fréquences 3,5 GHz lancée fin 2019 un mécanisme d'engagement pour les opérateurs : ils devront proposer un service d'accès fixe à internet via la 5G fixe pour les utilisateurs susceptibles de ne plus bénéficier d'un service d'accès fixe à internet via le THD radio à l'horizon 2026. L'Autorité identifiera, en lien avec les territoires, les zones concernées à compter du 1^{er} juillet 2023.

1. <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/cohesion-numerique-territoires-aide-linstallation-haut-debit>

GUICHET THD RADIO : FRÉQUENCES ATTRIBUÉES ET DEMANDES EN COURS (AU 31 DÉCEMBRE 2019)



- Fréquences attribuées
- Procédure d'attribution en cours